

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conform au règlement 1907/2006 (REACH)

Date d'édition: 03-09-2015

SANI-DEO

Version 3

Date de la précédente édition : 25-03-2014 (remplacé en raison de la classification selon CLP)

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Définition du produit : Mélange
Nom du produit : SANI-DEO

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : Désodorisant pour toilettes

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Hege Chemic System Murten AG
Hauptgasse 7
CH 3280 Morat/Murten
Tél. +41(0)26 6704222 Fax +41(0)26 6721059
E-mail: chemic@bluewin.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse, Zürich, numéro de téléphone 145

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange selon la directive 1272/2008/EG (CLP)

Eye Dam. 1, H318

Dangers pour la santé humaine et pour l'environnement:

Pas d'informations complémentaires

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger

GHS05



Mention d'avertissement : **Danger**

Mentions de danger :

Provoque des lésions oculaires graves.

Mentions de mise en garde :

Porter un équipement de protection des yeux ou du visage: Recommandé: lunettes de sécurité avec protections latérales.

Se laver les mains soigneusement après manipulation.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Contient: p-t-Butyl-alpha-méthylhydrocinnamic aldehyde, Coumarin, dl-Citronellol, Geraniol, 4-tert-Butylcyclohexyl acetate et alpha-iso-Methyilonone. Peut déclencher une réaction allergique.
Contient Alcools en C9-11, éthoxylés (6EO)

2.3 Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles.

3. Composition/informations sur les composants

3.1 Substance

n.a.

3.2 Mélange

Déclaration des ingrédients selon EC-recommandation 89/542/EEG

n.a.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conform au règlement 1907/2006 (REACH)
SANI-DEO

Composants dangereux

Identifiants	Nom du produit	%	Classification selon 1272/2008 (CLP)
CAS no. 67-63-0 EG no. 200-661-7 REACH-no. 01-2119457558-25	2-Propanol	5-10	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336
CAS no.160875-66-1	Alcools en C9-11, éthoxylés (6EO)	5-10	Acute Tox. 4 (oral), H302 Eye Dam. 1, H318
CAS no. 32210-23-4 EG no: 250-954-9	4-tert-Butylcyclohexyl acétate	<0,25	Aquatic Chronic 2, H411
CAS no. 106-22-9 EG no: 203-375-0	dl-Citronellol	<0,25	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317
CAS no. 91-64-5 EG no: 202-086-7	Cumarin	0,1-1	Acute Tox. 4, H302 Skin Sens. 1B, H317 STOT RE 2, H373
CAS no. 80-54-6 EG no: 201-289-8	p-t-Butyl-alphaméthylhydrocinnamic aldehyde	<0,25	Acute Tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Repr. 2, H361fd Aquatic Chronic 2, H411
CAS no. 106-24-1 EG no: 203-377-1	Geraniol	<1	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317
CAS no. 127-51-5 EG no: 204-846-3	alpha-iso-Methylionone	<0,25	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Chronic 2, H411

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases H

4. Premier secours**4.1 Description des premiers secours**

Inhalation:	En cas d'évanouissement transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
Contact avec les yeux:	Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant 10 minutes minimum. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Consulter un médecin.
Contact avec la peau:	Rincer immédiatement avec de l'eau. Retirer les vêtements contaminés.
Ingestion:	Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé.

4.2 Principeaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation:	Si utilisé normalement non applicable.
Contact avec les yeux:	Si ne pas bien rincé risque de lésions oculaires graves.
Contact avec la peau:	Si utilisé normalement non applicable.
Ingestion:	Nausée

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas de traitement particulier.

5. Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés:	Le produit est incombustible. tous les moyens d'extinction sont utilisables.
Moyens d'extinction inappropriés:	Aucun connu.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conform au règlement 1907/2006 (REACH)
SANI-DEO

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Réactivité: Le produit n'est pas réactif.
 Des vapeurs d'oxydes de carbon peuvent developper.

5.3 Conseils aux pompiers

Porter les équipements de protection (voir section 8)

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les équipements de protection (voir section 8).

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la dispersion dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, liant universel, sciure). Diluer les restes avec beaucoup d'eau.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir aussi les sections 8 und 13.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation du poste de travail.

Éviter le contact avec les yeux et avec la peau.

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage: Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.
 Attendez les dispositions légales; pas avec des acides.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle:

2-Propanol (SUVA, Suisse, 6/2013): VME: (8 heures) 200 ppm
 VME: (8 heures) 500 gg/m³
 VLE: (15 min.) 400 ppm
 VLE:(15 min.) 1000 mg/m³

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle

Protection respiratoire:

Si utilisé normalement pas nécessaire.

Protection des mains:

Si utilisé normalement pas nécessaire.

Protection des yeux:

Si utilisé normalement pas nécessaire. Si le contact est possible, porter des lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.

Protection corporelle:

Si utilisé normalement non applicable.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique: liquide
Couleur: bleu
Odeur: parfumé
Valeur de seuil pour l'odeur: non disponible
pH: ±7

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conform au règlement 1907/2006 (REACH)
SANI-DEO

Point de congélation :	<0°C.
Point d'ébullition (°C):	80-100° C.
Point d'inflammation (°C):	36 (voir aussi 9.2)
Auto-inflammation (°C):	le produit ne s'enflamme pas spontanément
Danger d'explosion:	le produit n'est pas explosif
Pression de vapeur (20°C):	non disponible
Densité de vapeur :	non disponible
Température de décomposition	non disponible
Propriétés d'oxydation:	le produit n'est pas oxydant
Densité (20°C.):	0,98 g/cm ³
Viscosité (dynamique, 20°C.):	<10 mPas
Solubilité dans l'eau:	entièrement soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	non disponible

9.2 Autres informations

Le produit ne peut pas entretenir la combustion par conséquent le produit n'est pas classé comme inflammable.

Teneur en COV : 9,75%

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Le produit n'est pas réactif.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Dans les conditions normales aucune réaction dangereuse ne se produit.

10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée spécifique.

10.5 Matières incompatibles

Aucune donnée spécifique.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Dans les conditions normales aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

2-Propanol	DL50: 8000 mg/kg (rat, oral)
Alcools en C9-11, éthoxylés (6EO)	DL50: 5000 mg/kg (rat, oral)
4-tert-Butylcyclohexylacetat	DL50: 3550 mg/kg ((rat, oral)
DL-Citronellol	DL50: 3450 mg/kg ((rat, oral)
Cumarin	DL50: 293 mg/kg (rat, oral)
p-t-Butyl-alpha-méthylhydrocinnamic aldehyd	DL50: 1390 mg/kg (rat, oral)
Geraniol	DL50: 2100 mg/kg (rat, oral)
Alpha-iso-Methylionone	DL50: >5000 mg/kg (rat, oral)

11.2 Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux:	Irritation
Contact avec la peau:	Irritation légère

11.3 Autres informations

Sensibilisant:	p-t-Butyl-alpha-méthylhydrocinnamic aldehyde, Coumarin, dl-Citronellol, Geraniol, 4-tert-Butylcyclohexyl acetate et alpha-iso-Methylionone. Peut déclencher une réaction allergique.
Cancérogénicité:	Non classé.
Mutagénicité:	Non classé.
Toxicité pour la reproduction:	Non classé.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conform au règlement 1907/2006 (REACH)
SANI-DEO

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: 2-Propanol : LC50 (poison, Gambusia affinis, 96 h) 1400mg/l
 Alcools en C9-11, éthoxylés (6EO): LC50 (poison, Pimephales promelas, 96 h) 8,5 mg/l
 Coumarin: : LC50 (poison, Poecilia reticulata, 96 h) 56 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité

Les agents tensioactifs sont plus de 90% dégradable selon les méthodes de tests législatives.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Faible.

12.4 Mobilité dans le sol

Non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et PvB

Pas d'informations complémentaires disponibles.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Méthodes d'élimination des déchets: Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

Les ordonnances suivantes doivent être respectées:

RS 814.600 Ordonnance sur le traitement des déchets (OTD)
 RS 814.610 Ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD)
 RS 814.610.1 Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets

Emballage : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

14. Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU n.a.

14.2 Nom d'expédition des Nations unies n.a.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe: n.a.

14.4 Groupe d'emballage: n.a.

14.5 Dangers pour l'environnement: non

14.6 Préconditions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions spéciaux : Néant

Code tunnel: n.a.

Code classification : n.a.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conform au règlement 1907/2006 (REACH)
SANI-DEO

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Les prescriptions nationales et locales doivent être respectées et, en particulier:

RS 813.11	Ordonnance sur les produits chimiques (OChim)
RS 814.318.142.1	Ordonnance sur la protection de l'air (OPair)
RS 814.018	Ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV)
RS 814.012	Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM)
RS 814.81	Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim)
RS 822.115	Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5)
RS 822.115.2	Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes
RS 822.111.52	Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

non terminé.

16. Autres informations

Texte intégral des phrases H aux ingrédients nummés dans la section 3:

Flam. Liq. 2	Liquide et vapeurs inflammables, catégorie 2	H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
Acute Tox. 4 (oral)	Toxicité aiguë (orale) - catégorie 4	H302	Nocif en cas d'ingestion
Acute Tox. 4 (dermal)	Toxicité aiguë (cutané) - catégorie 4	H312	Nocif par contact cutané.
Skin Irrit. 2	Corrosion cutanée/irritation cutanée, catégorie 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Sens. skin. 1	Sensibilisation cutanée - catégorie 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire - catégorie 1	H318	Provoque des lésions oculaires graves
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique - catégorie 3	H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction (Fertilité et Foetus) - Catégorie 2	H361fd	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles-exposition répétée - Catégorie 2	H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Aquatic Chronic 2	Toxicité a long terme pour le milieu aquatique- catégorie 2	H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de notre connaissance mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donne pas lieu à un rapport juridique contractuel